

Les handicapés peinent toujours à trouver un emploi

Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3992 - Lundi 10 octobre 2016 - Prix : 10 DA

Il a détourné des sommes colossales des épargnants à M'cisna/ Béjaïa

Fin de cavale de l'ex-receveur de la poste d'Ighil-Ouantar

Page 24

Tebboune : «Elle sera un modèle urbanistique»

Réception en décembre de la nouvelle ville de Sidi Abdallah

Page 3

JASTA

Par Mohamed Habili

Maintenant que la loi contre les sponsors du terrorisme, labellisée JASTA, a été adoptée par le Congrès américain, et d'une façon telle qu'elle n'est pas près d'être remise en cause dans la forme qu'elle a prise, on peut être sûr que ce ne sont pas les procès en réparation qui vont manquer contre l'Arabie saoudite, qu'une large frange de l'opinion américaine estime, à tort ou à raison, liée aux attentats du 11 Septembre 2001. Certes, le nom de l'Arabie saoudite ne figure pas dans la loi, mais chacun comprend bien qu'en fait celle-ci est taillée à sa mesure, qu'elle est spécialement, et peut-être même exclusivement, dirigée contre elle. JASTA (autrement dit, Justice Against Sponsors of Terrorism Act) n'aurait pu voir le jour si les législateurs américains n'avaient pas commencé par jeter par-dessus bord le sacro-saint principe de l'irresponsabilité des Etats devant les juridictions à travers le monde dans les actes criminels commis par leurs ressortissants. Parmi les 19 terroristes des attentats du 11 Septembre, 15 étaient saoudiens. C'était plus que suffisant aux yeux de l'opinion américaine dans sa majorité pour y voir la main de l'Etat saoudien lui-même. Ce qui importe ici, ce n'est pas le débat théorique autour de la question de savoir si la responsabilité des Etats est ou non engagée dans les actes de terrorisme commis par leurs ressortissants, mais ce que cela signifie en termes politiques le fait que l'Arabie saoudite soit assignable en justice relativement aux attaques du 11 Septembre, les seules que les Etats-Unis aient connues sur leur territoire depuis qu'ils existent.

Suite en page 3

Cours de soutien à l'université

Hadjar promet des sanctions sévères

● Obtention des diplômes supérieurs/Le ministre met en garde contre l'arnaque



Les cours particuliers ne sont pas l'apanage des écoles. Le phénomène se répand de plus en plus à l'université. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, promet de sévères sanctions à l'encontre des enseignants qui seraient tentés de donner des cours de soutien aux étudiants.

Page 2

Dépistage des crimes

Des experts judiciaires soulignent le rôle de l'expertise médicale

Page 2

Salon du livre

48 pays prendront part au SILA 2016

Page 13

Dépistage des crimes Des experts judiciaires soulignent le rôle de l'expertise médicale

DES EXPERTS judiciaires et de la médecine légale ont souligné dimanche à Alger le rôle de l'expertise médicale et des analyses biologiques dans le dépistage des crimes notamment les crimes d'honneur. Lors du "colloque international sur la justice à la lumière de l'évolution scientifique de la médecine légale", organisé par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement et auquel a assisté l'ambassadeur d'Espagne à Alger Alejandro Polanco et des magistrats tunisiens, koweïtiens et soudanais, les participants ont souligné l'importance de l'expertise médicale dans le dépistage des crimes. Le Directeur général de l'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) Mabrouk Hocine a indiqué à la presse que cette rencontre vient couronner le processus de coopération algéro-espagnole qui remonte à 2013 et au cours duquel ont été "organisés des séminaires scientifiques en rapport avec la justice et la médecine légale". Il a affirmé que ce colloque de trois jours permettra aux magistrats du pénal, aux médecins légistes et à tous les partenaires d'examiner les problématiques suscitées par cette question et de présenter des approches dans ce domaine. Le doyen des enseignants de l'ESM Ahcène Bouskïa a souligné que "le dépistage des crimes d'homicide volontaire et involontaire nécessite une expertise médicale". Il a précisé que la décision des parties de l'instruction criminelle dans ce domaine dépend des résultats de l'expertise médicale et des analyses biologiques, ajoutant que le verdict du juge est soumis à l'avis du médecin légiste. M. Bouskïa a souligné en outre que la coopération entre la médecine et la justice était "incontournable", affirmant que la médecine légale et la justice ne peuvent en aucun cas être dissociées l'une de l'autre. "Il est donc indispensable de construire des ponts entre elles pour assurer la continuité", a-t-il affirmé, appelant le médecin légiste à élargir ses connaissances en droit et le magistrat à maîtriser les sciences médicales pour de meilleures expertises. L'ambassadeur espagnol a indiqué que son pays se trace deux objectifs dans le cadre de la coopération algéro-espagnole, le premier étant de faire des preuves un élément clé essentiel dans le cadre des expertises scientifiques". Le second, a-t-il dit, consiste à appuyer la coordination et la coopération entre les parties chargées de l'enquête, rappelant que ce type de coopération bilatérale entre l'Algérie et l'Espagne n'est pas nouveau. Il a ajouté que cette coopération "constitue une grande opportunité pour l'avenir", précisant qu'une nouvelle ligne de coopération est en cours actuellement avec le ministère de la Justice à travers l'ESM.

Safy T.

Cours de soutien à l'université

Hadjar promet des sanctions sévères

■ Les cours particuliers ne sont pas l'apanage des écoles. Le phénomène se répand de plus en plus à l'université. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, promet de sévères sanctions à l'encontre des enseignants qui seraient tentés de donner des cours de soutien aux étudiants.



P/ADR

Par Louiza Ait Ramdane

Les cours particuliers sont devenus un phénomène souvent collé aux écoles. C'est la première fois qu'on évoque une telle pratique à l'université. Quoique les cas relevés sont minimes, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, précise que des mesures fermes avaient été prises à l'encontre de tous les enseignants dispensant des cours de soutien aux étudiants universitaires, allant jusqu'au

licenciement. «Des mesures fermes ont été prises l'année dernière à l'encontre des enseignants dispensant des cours de soutien aux étudiants et qui s'étaient engagés par écrit à ne plus recourir à l'avenir à de telles pratiques», reconnaît Tahar Hadjar, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. «Tout enseignant universitaire impliqué dans de telles pratiques qui sont étrangères à l'université algérienne sera présenté en conseil de discipline et aura une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement», dira-t-il

encore. La filière de médecine est la plus touchée par ce phénomène nouveau au sein de l'université algérienne. L'année précédente, la commission d'enquête a enregistré des cas similaires où des «enseignants en médecine dispensaient des cours de soutien aux étudiants, des mesures fermes ont été prises à leur encontre, ils s'étaient engagés par écrit à ne plus recourir à l'avenir à de telles pratiques», précise le ministre. Pour les cas de plagiat, dont le phénomène est bel et bien propre à l'université, notamment lors de l'élaboration

des thèses universitaires, Tahar Hadjar tente d'expliquer que ce «phénomène est de portée mondiale», tout en soulignant que «tous les cas de plagiat constatés au niveau des universités ont été mis à nu après présentation de la thèse de magister ou de doctorat». Pour ce qui est des mesures prises par son département dans le cadre de la lutte contre ce phénomène qui ternit l'image de l'université algérienne, ce dernier a évoqué la mise en place d'un système informatique qui permettra de démasquer de telles pratiques.

L. A. R.

Obtention des diplômes supérieurs

Le ministre met en garde contre l'arnaque

Le département de Tahar Hadjar a mis en garde contre l'arnaque du secteur privé concernant l'obtention des diplômes supérieurs. Cette mise en garde du département de Tahar Hadjar vient après constatation d'une offre abondante de formation pour l'obtention des diplômes d'enseignement supérieur dans différentes spécialités proposées par le secteur privé à travers des annonces diffusées par les médias.

Le département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique constate qu'à l'occasion de chaque rentrée universitaire, des établissements privés proposent, à travers des annonces diffusées par les médias, des offres de formation pour l'obtention de diplômes d'enseignement supérieur dans différentes spécialités (ingénieur d'Etat, licence, master).

Pour cette raison le ministère a mis en garde contre toutes formes d'arnaque dans ce domaine, rappelant que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est habilité à délivrer des diplômes et lui seul les reconnaît. Selon la

même source, il est utile de rappeler qu'en application de l'article 65 de la Constitution qui stipule «l'Etat organise le système national d'enseignement, la législation et la réglementation en vigueur confère, exclusivement, au ministère, la responsabilité d'organisation de l'enseignement et de la formation supérieurs, de délivrance et de reconnaissance des diplômes», souligne la même source.

Il est aussi relevé, que «les formations assurées par les établissements d'enseignement supérieur (universités, centres universitaires, écoles et instituts supérieurs) sont habilitées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique conformément aux conditions et normes établies par la réglementation en vigueur».

Le ministère note que «des établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels contribuent à cette mission de formation sur laquelle le ministère exerce une tutelle pédagogique». Les formations assurées par ces établissements sont habilitées par arrêté conjoint du ministre de l'Enseignement supé-

rieur et de la Recherche scientifique et le ministre du secteur concerné, précise le communiqué, ajoutant que «les programmes d'enseignement et les modalités d'évaluation et de progression des étudiants font l'objet également d'un arrêté interministériel».

Le ministère estime également qu'il est important de rappeler que des établissements privés peuvent assurer des formations supérieures en cycle Licence et Master dans tous les domaines à l'exception de celui des sciences médicales, après une autorisation accordée par le MESRS sur la base d'un cahier des charges (...).

Le ministère note par ailleurs que «les établissements privés étrangers sont soumis à la même procédure dans le cadre d'un accord bilatéral ratifié».

Le ministère attire ainsi l'attention sur le fait que tout diplôme délivré par un établissement privé qui ne répond pas aux dispositions susmentionnées ne peut faire l'objet ni de reconnaissance, ni d'équivalence, ni de projection professionnelle dans le secteur public.

L. A. R.

Tebboune : «Elle sera un modèle urbanistique»

Réception en décembre de la nouvelle ville de Sidi Abdallah

■ Le ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, a mis l'accent, à Alger, sur la nécessité de faire de la nouvelle ville de Sidi Abdallah, dont la première partie sera réceptionnée le 11 décembre prochain, un modèle urbanistique.



teurs généraux de la nouvelle ville de Sidi Abdallah, de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) et du Centre national de l'ingénierie de construction (CNIC), outre les représentants des entreprises chargées de la réalisation, notamment le groupe Cosider et les directeurs centraux du secteur. A l'issue de cette réunion, le ministre a effectué une visite d'inspection des différents projets de logements en cours de réalisation notamment le projet des 1 067 logements promotionnels publics (LPP) et celui des 4 622 logements AADL, où le taux d'avancement des travaux dans ce quartier a atteint 95% pour les routes, 100% pour le raccordement en AEP, 90% pour le réseau d'assainissement et 60% pour le réseau d'électricité. Le ministre a appelé, à cette occasion, à accorder davantage d'importance à l'aspect esthétique et aux finitions, outre la nécessité d'inclure cet aspect lors de la conclusion de nouveaux marchés. «Nous avons abordé les détails où nous rencontrons souvent des difficultés et nous veillerons au suivi minutieux des projets», a-t-il déclaré. La nouvelle ville de Sidi Abdallah s'étend sur une superficie de 7 000 hectares au sud-ouest d'Alger. Elle compte 27 agglomérations où des projets sont prévus pour la réalisation de près de 54 000 unités. Outre le pôle urbain, la nouvelle ville de Sidi Abdallah est également un pôle biotechnologique, universitaire et de loisirs. Un consortium de sociétés publiques et à leur tête Cosider, est chargé de la réalisation des travaux d'aménagement, des routes et des différents réseaux dans cette nouvelle ville, après avoir remporté deux transactions d'une valeur de 84 milliards de dinars.

M. B.

Par Meriem Benchaouia

Cyberparc, Cité des chercheurs, Cité de la médecine, bâtiments intelligents, laboratoires pharmaceutiques, parc technologique, logements AADL et LPP sont, entre autres, les projets qui feront de la ville nouvelle de Sidi Abdallah un pôle futuriste. A ce sujet, le ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, a mis l'accent à Alger sur la nécessité de faire de la nouvelle ville de Sidi Abdallah, dont la première partie sera réceptionnée le 11 décembre prochain, un modèle urbanistique pour les autres nouvelles villes. Lors d'une réunion de coordination avec les responsables des différents projets prévus dans cette ville, M. Tebboune a affirmé que «Sidi Abdallah doit obéir à une conception architec-

turale bien élaborée qui tienne compte des moindres petits détails, pour constituer à l'avenir un modèle de pôles urbains et de nouvelles villes». La réception de la première partie de la nouvelle ville est prévue le 11 décembre prochain. Elle comprend près de 10 000 logements dans la formule location-vente (AADL) et promotionnel public, en sus des équipements publics nécessaires et des locaux commerciaux de proximité. Le ministre a, dans ce sens, donné de fermes instructions pour le respect des délais de réalisation, «sans négliger toutefois l'aspect esthétique, notamment les finitions». A cet effet, des sous-commissions de coordination seront installées pour le suivi du processus de réalisation des différentes structures, notamment les espaces verts, les établissements éducatifs, en plus de la

propreté des quartiers, le bon fonctionnement du système de collecte d'ordures, l'installation des locaux commerciaux, du réseau de voiries, l'accès des cités et les espaces de jeux et de loisirs. «Les locaux commerciaux doivent être prêts lors de la distribution des logements», a souligné le ministre, appelant à la transparence «lors de leur distribution, en accordant la priorité aux activités commerciales indispensables». «Dans notre conception urbaine, toutes les activités commerciales doivent être proches du citoyen», a-t-il poursuivi, insistant sur l'impératif de «répartir les activités en fonction du mode de vie du citoyen algérien». M. Tebboune a recommandé l'accélération du rythme des travaux en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques et la fibre optique. La réunion s'est déroulée en présence des direc-

À la tête de l'instance de surveillance des élections

Le Président Bouteflika envisage de nommer Abdelwahab Derbal

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, envisage de nommer l'ancien ministre Abdelwahab Derbal, juriste de formation, à la présidence de la Haute instance indépendante de surveillance des élections, indique un communiqué de la présidence de la République.

L'article 194 de la Constitution a créé une Haute instance de surveillance des élections qui «veille à la transparence et à la probité des élections présidentielles, législatives et locales et du référendum, depuis la convocation du corps électoral jusqu'à la proclamation des résultats provisoires du scrutin». Cette même disposition précise notamment que la Haute instance est «présidée par une personnalité nationale nommée par le prési-

dent de la République, après consultation des partis politiques».

Par ailleurs, la loi organique relative à cette Haute instance, a été promulguée le 25 août 2016.

M. le Président de la République entend prendre les mesures appropriées afin que la Haute instance indépendante de surveillance des élections puisse être mise sur pied sans délai, et exercer ses attributions dès les prochaines élections législatives en 2017.

C'est dans ce cadre, qu'en exécution des instructions du chef de l'Etat, le cabinet de la présidence de la République a informé, ce jour, les partis politiques agréés que Monsieur le Président de la République

envisage de nommer Abdelwahab Derbal à la présidence de la Haute instance indépendante de surveillance des élections et leur a demandé leur réaction à ce sujet, avant la fin de ce mois d'octobre.

Juriste de formation, Abdewahab Derbal a, notamment, été élu à l'Assemblée populaire nationale en 1997 au titre du parti «Nahda», puis a exercé successivement les fonctions de ministre chargé des relations avec le Parlement et de Conseiller à la présidence de la République, avant de diriger le Bureau de la Ligue arabe auprès de l'Union européenne à Bruxelles. M. Derbal a également été ambassadeur d'Algérie en Arabie saoudite jusqu'au printemps de cette année.

APS

LA QUESTION DU JOUR

JASTA

suite de la page Une

Il suffirait qu'un procès, qu'un seul, se tienne et qui tourne à l'avantage des victimes pour que ce soit du même coup la boîte de Pandore qui s'ouvre pour l'Arabie saoudite. Dans ce cas de figure, d'ailleurs, ce sont tous les membres du Conseil de Coopération qui s'en ressentiront, compte tenu du rôle prépondérant qu'y joue l'Arabie saoudite. Or l'on sait que l'encre avec lequel la loi en question est écrite n'a pas encore séché que des procédures étaient déjà engagées, d'autant que certaines avaient été seulement suspendues, faute de loi justement, et comme en attente d'elle, voilà bien longtemps pour quelques plaintes. Les Etats-Unis, c'est bien connu, est un pays où les batailles judiciaires sont particulièrement prisées et suivies. Le premier qui serait fait contre l'Arabie saoudite en rapport avec les attentats du 11 Septembre se déroulerait à coup sûr sous les feux de la rampe. Et les dirigeants du pays n'y pourraient rien, aussi désireux qu'ils seraient de préserver leur relation privilégiée avec ce pays, vieille maintenant de près d'un siècle. Obama d'ailleurs aura tout tenté pour que la loi ne voie pas le jour. Or non seulement les congressistes l'ont adoptée, mais ils ont passé outre le veto qu'il a mis pour suspendre ses effets, ce qui ne lui est pas arrivé une seule fois durant ses deux mandats. Le premier procès se tenant sur cette base déciderait en fait de l'avenir des relations des Etats-Unis avec les monarchies du Golfe. De deux choses l'une en effet : ou bien l'innocence de l'Arabie saoudite est établie, et ces relations sont sauvées, ou bien c'est sa culpabilité qui l'est, et ce sera une sorte de révolution dans les relations internationales. Beaucoup d'Américains, et d'abord ceux qui poussent de toutes leurs forces à des procès, sont convaincus que l'Arabie saoudite n'aura alors d'autre choix que de payer, et tout ce qui sera exigé d'elle. Et qu'elle ne mettra à exécution aucune des menaces qu'elle s'est empressée de brandir pour empêcher l'adoption de JASTA. Sauf que d'ici là bien des choses pourront se passer, au rythme où vont les crises du Golfe.

M. H.

Insertion professionnelle des personnes aux besoins spécifiques

Les handicapés peinent toujours à trouver un emploi

■ En Algérie, les droits des personnes handicapées, bien qu'ils aient connu certaines améliorations par rapport aux années précédentes, restent toutefois faibles compte tenu des besoins que requiert cette catégorie.

Par Yacine Djadel

Avec les 2 millions de personnes handicapées que compte le pays officiellement, et dont la frange active ne dépasse pas les 10%, selon quelques associations, on ne peut pas dire que l'Algérie est un modèle en la matière. Bien au contraire, les difficultés de taille auxquelles sont confrontés quotidiennement les handicapés algériens ont de quoi laissé perplexe l'opinion publique. A commencer par leur chiffre réel qui, lui, tournerait plutôt autour de 6,5 millions, tous handicaps confondus. Ainsi, outre les différentes discriminations et exclusions notoires à la vie sociale de ces personnes, dénicher un emploi demeure encore, pour eux, un véritable parcours du combattant. C'est dire que l'égalité des chances dans le droit au travail n'est pas évidente s'agissant de personnes handicapées. A se demander quelle est la place réservée à ces citoyens dans la société algérienne ? Pourtant, l'Etat a mis en

place, il y a quelques années de cela, une mesure juridique permettant un meilleur accès à l'emploi pour cette catégorie, et ce, aux moins avec 1% des postes de travail à leur réserver spécialement. Pour rappel, en 2002, l'Algérie se saisit de la question en promulguant une loi relative à la protection et à la promotion de la personne handicapée. Sept ans plus tard, elle ratifie une convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Ces deux textes en commun, prévoient des dispositions visant à lutter contre toute forme de discrimination à l'encontre des personnes handicapées. Néanmoins, le texte réglementaire prévu par cette loi en vue d'obliger des entreprises de consacrer au moins 1% des postes de travail aux handicapés n'a pas été appliqué jusque-là. La cause majeure de son non-respect, selon la récente déclaration du D' Djamel Zatout, président de la Commission d'aide aux handicapés des Lions Clubs d'Algérie, est due à l'application et son suivi qui laissent à désirer. Evoquant, de manière précise, l'exemple de l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail, ce dernier considère que «*bien que la législation impose un quota de 1% de postes de travail réservé aux personnes handicapées, elles trouvent des difficultés à être recrutées*». Selon lui, deux facteurs majeurs sont en cause : l'employabilité des personnes handicapées qui «*laisse à désirer du fait de l'insuffisance et de la limitation de leur formation professionnelle*» ainsi que «*l'inadaptation des sites de travail en matiè-*



Ph/D. R.

re d'accessibilité». Dans la même optique, celui-ci n'a pas manqué d'ajouter que c'est l'accessibilité dans son ensemble qui pose un sérieux problème en Algérie, et ce, plus que l'accessibilité des sites de travail comme on a tendance à le croire. D'où la nécessité d'une coordination nationale offrant plus d'opportunités d'emploi pour les handicapés à cet égard. Sur ce point, l'inspecteur régional du travail de l'Oranie,

Mohamed Bendib, a insisté sur une meilleure coordination entre tous les acteurs du secteur. «*Pour faire bénéficier les handicapés de plus d'opportunités d'emplois permanents ou provisoires, la coordination doit être meilleure entre l'Inspection du travail, l'Agence nationale de l'emploi et la direction de l'action sociale. La loi 09-02 du 8 mai 2002 portant protection des personnes handicapées et leur pro-*

motion en Algérie stipule dans son article 27 qu'un taux de 1% au moins des postes dans des entreprises économiques est réservé aux personnes handicapées», a-t-il rappelé, précisant, par ailleurs, qu'il s'agit d'un droit à ne pas confondre avec celui du recrutement. «*Il ne faut pas confondre entre réserver un quota et recruter*», a indiqué le même responsable.

Y. D.

Déperdition scolaire dans la wilaya de Mascara Réintégration de 2 000 élèves

QUELQUE 2 000 élèves en déperdition scolaire ont été réintégrés dans les établissements scolaires dans la wilaya de Mascara depuis le début de l'année scolaire en cours, a-t-on appris hier auprès de la direction de l'éducation. Les commissions de recours ont permis à 2 000 élèves de différents paliers à retrouver les bancs des écoles après avoir été orientés vers le secteur de la formation professionnelle, a indiqué le chargé de l'information à la direction de l'éducation de la wilaya, Nouredine Bennacer.

La direction de l'éducation a décidé de cette réinsertion après examen des demandes au cas par cas dans le but de lutter contre la déperdition scolaire et donner une chance à ces élèves de continuer leur scolarité, dans le cadre d'un projet pédagogique spécial. A la fin de l'année scolaire précédente, 4 000 élèves ont été orientés vers le secteur de la formation professionnelle dont un grand nombre s'était inscrit aux centres de formation professionnelle à travers la wilaya. Le secteur de l'éducation de la wilaya de Mascara a accueilli, pour l'année scolaire en cours, 208 000 élèves dont 117 000 en primaire, 64 000 en cycle moyen et 26 500 en secondaire.

L. O.

Amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs à Béjaïa

Le Cnapeste propose la création d'un observatoire national

Le conseil de wilaya du Cnapeste (Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation nationale), tenu le 4 du mois en cours, a décidé d'adhérer à la grève nationale des 17 et 18 octobre 2016 et celle des 24 et 25 octobre 2016. Cette décision a été prise suite à la lecture de la synthèse des rapports des établissements des trois paliers et le débat qui s'en est suivi. Le conseil de wilaya du syndicat a appelé, dans un communiqué de presse qui nous a été transmis, à la tenue d'un conseil national «*d'évaluation et de perspectives après les deux actions de protestation*». Le conseil de wilaya du Cnapeste de Béjaïa «*appelle*» les enseignantes et les enseignants à rester mobilisés et à l'écoute des résolutions des instances de notre syndicat. Le conseil de wilaya déplore par ailleurs «*l'état dans lequel se débat le secteur de l'éducation de notre wilaya, caractérisé notamment par une gestion hasardeuse, une anarchie et une mauvaise coordination entre différents services*», lit-on dans le document. Cette situation est expliquée par un certain nombre de

carences dont «*les irrégularités ayant entaché le mouvement des enseignants, notamment les suppressions de postes, la gestion des postes libérés, les inscrits sur les listes d'attente, les affectations des sortants de l'ENS et les admis au concours de recrutement 2016*». «*Ces opérations ont été faites, regrette-t-on, en catimini, sans concertation avec les représentants des enseignants aux commissions paritaires et ont engendré divers désagréments*». Il est relevé aussi «*la confection hasardeuse, opaque et malintentionnée des cartes scolaires et administratives qui sont à ce jour objet de modifications, conséquence d'une incompétence avérée du chef de service de l'organisation pédagogique*». Pour les rédacteurs du document «*le déficit en encadrement administratif et pédagogique a créé une anarchie, voire un blocage dans de nombreux établissements des trois paliers*». Et d'ajouter : «*Le délabrement et la vétusté de certaines structures, les manques de dotations en mobilier scolaire et matériel pédagogique sont les autres causes des perturbations et des difficultés auxquelles*

sont confrontés les enseignants des trois paliers». Le conseil de wilaya du Cnapeste n'a pas manqué de revenir sur les différentes situations administratives et financières qui restent toujours pendantes : «*le cas des revalorisations, des ponctions à tort, des enseignants ayant terminé leur formation, du retard excessif dans la régularisation des échelons et des heures supplémentaires, du paiement des arriérés des enseignants stagiaires et contractuels et autres situations contenues dans les différents procès-verbaux*». Les décisions de la dernière tripartite ont été critiquées par le syndicat qui pense qu'«*elles font peser une véritable menace sur les acquis sociaux des travailleurs*», et exige «*l'association des syndicats autonomes dans l'élaboration du nouveau code du travail, appelle à la création d'un Observatoire national pour l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, maintient sa revendication de départ à la retraite après 25 années de service effectif et la sauvegarde de la retraite proportionnelle et de la retraite anticipée*».

Hocine Cherfa

Afin de booster les exportations agricoles

Des experts appellent à introduire les techniques innovantes

■ La géothermie, l'irrigation par injection, l'intensification de la production, sont autant de techniques innovantes dont l'Algérie peut tirer profit pour augmenter sa production agricole et se placer sur les marchés extérieurs, ont estimé des experts qui mettent en avant l'énorme potentiel naturel du pays.

Par Souad H.

Outre les conditions agroclimatiques, l'Algérie recèle des potentialités naturelles qui peuvent être exploitées de façon rationnelle en recourant aux technologies innovantes, s'accordent à dire ces spécialistes qui s'exprimaient en marge du 16^e Salon international de l'élevage et de l'agro-équipement (Sipsa-Sima). La géothermie est l'une des techniques innovantes qui est recommandée par certains experts pour développer l'agriculture saharienne notamment les cultures maraîchères. «Cela nous permet d'obtenir des productions de primeurs dont plusieurs marchés extérieurs en sont très demandeurs», a affirmé, Mokrane Nouad, expert à la Fondation Filaha Innov. D'après lui, le recours à cette technologie «est plus que bénéfique pour l'économie agricole à l'heure où le pays n'exporte que l'équivalent de 0,2% de son potentiel en fruits et légumes». Cette technique est possible vu que l'Algérie possède 80% des réserves d'eau de la nappe albienne qu'elle partage

avec la Tunisie et la Libye. Ceseau stocké à des milliers de mètres de profondeur a une température dépassant les 70°C. En effet, cette eau chaude a un double intérêt. L'énergie qu'elle dégage permet durant les périodes froides de chauffer la serre afin de réduire l'écart de température existant entre le jour et la nuit dans les régions sahariennes. Il s'agit d'utiliser les calories de l'eau pour obtenir des températures optimales pour le produit tel que la tomate et de récupérer l'eau afin de la stocker pour ensuite l'utiliser dans l'irrigation, explique Khaled Ayadi, Pdg d'une société tunisienne de production de maraîchers avec de la géothermie. «Cette technique nous permet de produire dans des périodes durant lesquelles d'autres pays ne peuvent pas produire. Nous ne pouvons pas être aussi compétitifs qu'on peut l'être dans cette zone géothermique», a-t-il dit. Cet opérateur est actuellement en discussion avec un investisseur algérien pour réaliser un projet de production de maraîcher à El Oued. «Nous avons un savoir-faire que nous voulons exploiter



P.H. > D. R.

en Algérie et produire grâce à une ressource naturelle écologique et gratuite», a ajouté cet opérateur qui exporte depuis une vingtaine d'années dans plusieurs pays dans le monde. Le Salon de l'élevage et de l'agro-équipement Sipsa-Sima avait ouvert ses portes au Palais des expositions avec la participation de près de 600 exposants repré-

sentant 25 pays dont les Etats-Unis, pays invité d'honneur. Il s'agit de la 16^e édition de Sipsa qui s'est associée cette année avec le Salon mondial des fournisseurs de l'agriculture et de l'élevage pour créer un nouveau salon Sipsa-Sima Algérie dédié à l'élevage et à l'agroéquipement en Afrique.

S.H./APS

Produits alimentaires

Hausse des prix mondiaux de 10% sur un an

Les cours mondiaux des produits alimentaires de base ont augmenté en septembre de 10% sur un an et de 2,9% par rapport à août, a indiqué l'organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur son site web. «Cette hausse s'explique par un bond mensuel de 13,8% de l'indice des prix des produits laitiers, en raison, pour une part, d'une nette hausse des prix du beurre, qui ont d'ailleurs profité aux exportateurs de l'Union européenne où la production laitière est en baisse», indique la FAO dans son rapport de l'indice des prix. L'indice des prix des produits alimentaires a atteint en septembre une moyenne de 170,9 points, en hausse de 2,9% sur un mois et 10% par rapport à l'année dernière. L'indice des prix du sucre a augmenté de 6,7% depuis le mois d'août, en partie à cause de conditions

météorologiques défavorables dans le Centre-Sud de la principale région productrice du Brésil. Les prix de l'huile de palme ont également connu une hausse, aidés par le faible niveau des stocks dans les pays importateurs et exportateurs, à l'image de l'huile de soja et de colza, contribuant ainsi à augmenter l'indice des prix des huiles végétales de 2,9%, ajoute la même source. L'indice des prix des céréales a chuté de 1,9% depuis le mois précédent et affiche une baisse de 8,9% par rapport à son niveau de l'année dernière. Par ailleurs, la FAO a estimé que les prix du blé et du riz devraient atteindre des records à la baisse suite aux récoltes exceptionnelles. Les perspectives favorables en ce qui concerne particulièrement les céréales de base devraient faire baisser leur prix à un niveau

record jamais vu depuis six ans, a expliqué la FAO. La production mondiale de céréales devrait atteindre cette année quelque 2,569 milliards de tonnes, soit une hausse de 1,5% par rapport à l'année précédente. La valeur des importations de produits alimentaires devrait baisser cette année de quelque 11% à 1 168 milliards de dollars. La FAO a revu ses prévisions à la hausse pour la production mondiale de blé, qui devrait atteindre 742,4 millions de tonnes, aidée par des augmentations en Inde, aux Etats-Unis et en Fédération de Russie, pays appelé à remplacer l'Union européenne en tant que plus grand exportateur de céréales. Or, selon la FAO, l'utilisation totale de blé ne devrait atteindre que 730,5 millions de tonnes.

Amel B./Agences

Réunion du G24 à Washington

Babaammi rencontre des responsables d'institutions financières internationales

Le ministre des Finances, Hadji Babaammi, a rencontré à Washington plusieurs responsables d'institutions financières internationales en marge de sa participation aux assemblées annuelles du Groupe de la Banque Mondiale et du FMI. Le ministre en sa qualité de gouverneur de l'Algérie auprès de la BM a eu un entretien avec Hafez Ghanem, vice-président pour la

région Mena à la Banque mondiale. Au cours de cet entretien, M. Ghanem a félicité l'Algérie pour l'adoption d'un nouveau modèle de croissance économique qui servira de base solide pour les perspectives de coopération entre l'Algérie et cette institution financière. M. Ghanem a exprimé sa satisfaction quant à la qualité du partenariat entre l'Algérie et la BM dans les

domaines d'assistance technique et de service conseil et a marqué la disponibilité de la banque à apporter un appui aux efforts de développement économique du pays. De son côté, le ministre a eu à exposer les principaux axes des réformes engagées par l'Algérie notamment en matière de gestion budgétaire et de maîtrise de la dépense publique. Le ministre

a également eu un entretien avec Ahmed Masood, directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale (Moac) au FMI qui était accompagné de son équipe chargée des questions fiscales et de la dépense publique. Ahmed Masood est revenu au cours de cette rencontre sur la situation macroéconomique de l'Algérie qui se distingue parmi les pays de la région par sa sta-

bilité et son potentiel de croissance. Sur le plan bilatéral, le ministre des Finances a rencontré le vice-président de l'Agence japonaise de la coopération internationale, le président de BNP Paribas ainsi que d'autres dirigeants de banques internationales avec lesquels il a abordé les moyens de renforcer le partenariat financier avec l'Algérie.

APS

Portugal Les prévisions de la croissance revues à la baisse

LA BANQUE du Portugal a abaissé à nouveau sa prévision de croissance pour cette année, tablant désormais sur une hausse du PIB de 1,1%, contre 1,3% auparavant, en raison du ralentissement des exportations et du recul de l'investissement. «Le rythme de croissance de l'activité économique au Portugal continue à être inférieur à celui observé pendant les cycles économiques antérieurs, notamment en raison de l'endettement public et privé élevé», note la banque dans son bulletin économique d'automne. Malgré la révision à la baisse de la prévision de croissance, l'institution financière juge toutefois «atteignable» l'objectif du gouvernement socialiste de ramener le déficit public du pays à 2,5% du PIB en 2016, comme l'a exigé la Commission européenne. Scruté à la loupe par Bruxelles, le déficit public a pu être ramené à 2,8% du PIB au premier semestre, au plus bas depuis 2008. Le Premier ministre Antonio Costa avait reconnu lundi, pour la première fois, que la croissance dépasserait à peine 1% cette année, soit nettement en-dessous de la prévision de 1,8% inscrite dans le budget 2016, sans avancer toutefois un chiffre précis. Malgré le pari du gouvernement de relancer l'économie en redonnant du pouvoir d'achat aux Portugais, le PIB n'a augmenté que de 0,9% au premier semestre en glissement annuel, après une croissance de 1,6% en 2015.

R. E.

Oran

La wilaya mise sur l'oléiculture

■ Les différents acteurs du secteur de l'agriculture de la wilaya d'Oran misent sur le développement de l'oléiculture comme créneau agricole à hautes potentialités dans la région.

Par Siham N.

Pour réaliser les objectifs considérés par la Direction des services agricoles d'Oran comme «stratégiques» à l'horizon 2020, plusieurs projets et dispositions au titre du soutien de l'Etat et avec le partenariat de promoteurs privés ont été lancés, a souligné le responsable du secteur de l'agriculture, Tahar Kadi. La ferme «Si Miloud» constitue l'un des principaux projets dont s'appuie le secteur pour développer la filière de l'arboriculture fruitière, notamment l'oléiculture, à travers une approche adoptant les technologies les plus modernes, a souligné le même responsable. Les activités de cette ferme, initiées par un investisseur privé et avec le soutien de la DSA, portent sur une superficie de 1 490 ha dans la périphérie de la localité d'Oued Tlélet, à l'ouest d'Oran. D'ores et déjà, 100 ha ont été réservés, dans une première étape, à la mise en œuvre d'une nouvelle expérience de l'oléiculture. Cette expérience, en cours de réalisation, adopte une technique spéciale permettant la plantation de 1 850 arbres à l'hectare au lieu de 200 arbres actuellement pour obtenir des récoltes de qualité dans un délai



Ph. > D. R.

de deux à trois ans au lieu de cinq ans actuellement. Les ambitions des responsables du secteur portent sur le développement de l'oléiculture et la réalisation de récoltes de qualité et

en quantités dans la perspective de l'exportation de ce produit sous forme d'huile d'olive, avec le développement d'un réseau d'usines de transformation et d'huileries dans la wilaya d'Oran.

Les projections actuelles du secteur dans la wilaya d'Oran portent sur une production annuelle de 200 000 litres d'huile en 2020, au moment où la production de l'actuelle saison, et à la fin de

l'année en cours, atteindra les 150 000 litres. Cette culture était complètement inconnue avant 2000. Selon Said Bakhtaoui, promoteur dans le créneau de l'oléiculture et de la production d'huile d'olive au niveau du périmètre agricole de Misserghine, des opérateurs s'intéressent de plus en plus à ce créneau en acquérant les équipements de transformation d'huile les plus modernes pour obtenir un rendement meilleur sur les plans qualitatif et quantitatif. Actuellement, ils sont sept investisseurs en oléiculture dans la wilaya d'Oran, dont deux utilisant des moyens conventionnels. A la DSA, on estime que les potentialités bien plus importantes existent dans la wilaya d'Oran. Cette administration a appelé à l'organisation de sorties sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs aux dispositions mises en place par l'Etat pour encourager le développement de ce créneau et cette culture rustique. Dans la wilaya d'Oran, sur un total de 8 712 ha réservés à l'arboriculture fruitière, l'oléiculture dispose de 7 690 ha dont 5 400 ha exploités actuellement. Le volume des récoltes d'olives a dépassé les 122 000 quintaux l'année dernière, a-t-on relevé à la DSA.

S. N./APS

Maintenance du téléphérique de Constantine

Une formation spécialisée pour les agents de gestion

Une formation «spécialisée» ciblant les agents chargés de la gestion et de la maintenance du téléphérique de Constantine a été lancée dans le cadre du nouvel organigramme de gestion de ce moyen de transport, confié, récemment, à l'Entreprise de transport aérien par télécabine, a-t-on indiqué à la direction des transports. La formation des agents de téléphérique constitue la «principale» opération prévue dans le cadre de la restructuration de la gestion de ce moyen de transport décidée par le ministère de tutelle, a-t-on souligné de même source, précisant que des cours spécialisés théoriques et pratiques seront dispensés aux agents ciblés par des experts de renommée pour permettre un fonctionnement «fiable et durable» du téléphérique. A l'arrêt depuis le mois de février dernier, le téléphérique de

Constantine «ne sera remis en service qu'après la conclusion de toutes les mesures de prévention et de sécurisation envisagées dans le cadre du nouveau mode de gestion», a-t-on encore souligné, rappelant que ce moyen de transport était auparavant géré par l'Etablissement de transport urbain de Constantine (ETC). Dans ce contexte, la même source a indiqué que les travaux de maintenance du système de fonctionnement du téléphérique seront lancés «après l'achèvement de ce cycle de formation considéré comme primordiale dans la nouvelle stratégie de gestion adoptée par les responsables concernés». Faisant part de la complexité de la technique de transport par télécabines, la même source a indiqué que de nouvelles méthodes de gestion et de maintenance en matière d'expertise et de maîtrise technique

du système de fonctionnement ont été adoptées pour donner toute la sécurité et la fiabilité à ce moyen de transport moderne et sophistiqué. Avec ses deux lignes, reliant la rue Tateche-Belkacem (ex-rue Thiers) au Centre hospitalo-universitaire (CHU) Benbadis et celle du CHU à la cité Emir Abdelkader, sur une distance de plus de 1 500 mètres, le téléphérique de Constantine facilite le déplacement à plus 100 000 habitants des quartiers de Loucif, Ziadia et l'Emir Abdelkader et allège considérablement le trafic routier sur la région nord-ouest de la ville. Selon les statistiques établies par les responsables concernés, 20 millions de passagers ont emprunté le téléphérique de Constantine depuis 2008, date de sa mise en exploitation, avec une moyenne de 10 000 passagers par jour. Maya T./Agences

Naâma

Régularisation d'une quarantaine d'actes de concession agricole

Une quarantaine d'actes de concession agricole a été régularisée à ce jour au profit de 40 agriculteurs qui ont bénéficié de 93 hectares dans la commune de Djeniène Bourezg, daïra de Moghrar, au sud de la wilaya de Naâma, a-t-on appris des responsables locaux des services agricoles. Cette opération entre dans le cadre de la loi fixant les modalités de concession des biens relevant du domaine privé de l'Etat pour la création de nouvelles exploitations agricoles par

des jeunes agriculteurs, notamment dans les domaines de l'arboriculture, l'oléiculture, la culture fourragère, l'engraissement des ovins et l'élevage des vaches laitières, a précisé le chef des services agricoles à la daïra de Moghrar, Madjdoub Benouissa. Gérée par l'Office national des terres agricoles (ONTA), cette opération, dont les actes de concession en question seront déposés au niveau des services de la direction des domaines de la wilaya,

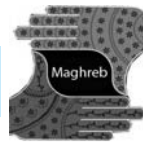
touchera prochainement d'autres exploitations agricoles réparties sur les périmètres de «Mizab», «Derlem» et «Hadj Mimoun», qui totalisent une superficie de 312 hectares, a-t-il ajouté. Selon le même responsable, l'attribution d'actes de concession aux bénéficiaires contribuera avec les différents programmes de soutien agricole accordés par l'Etat à booster l'activité agricole au niveau de cette région qui recèle d'importantes ressources hydriques.

L'opération, dans son ensemble, concerne plus de 24 000 hectares de nouvelles exploitations agricoles créées à travers la wilaya de Naâma, a indiqué M. Benouissa, signalant que les services concernés ont déjà entamé des sorties d'inspection au cours desquelles les agriculteurs vont bénéficier d'une action de sensibilisation sur l'importance de la régularisation du foncier agricole, a-t-il fait savoir.

N. H.

Mascara Trois nouveaux projets de pêche et d'aquaculture avalisés

TROIS NOUVEAUX projets de pêche et d'aquaculture ont été avalisés dans la wilaya de Mascara dont un a été lancé, a-t-on appris de la chef de la station de la pêche et d'aquaculture de la wilaya. Le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a agréé dernièrement trois nouveaux projets d'investissement privé dont les études ont été achevées. Un seul de ces projets a été lancé, a indiqué Tayebi Mouna. Il s'agit d'une ferme aquacole près du barrage de Bouhanfia pour un coût de 10 millions DA, qui produira, une fois entrée en exploitation, 300 quintaux par an de tilapia et autres espèces de poisson. Le deuxième projet est une unité industrielle et de maintenance de filets de pêche (8 millions DA) et le troisième concerne une unité de conservation et de transformation de poissons d'eau douce. Selon la même responsable, trois autres projets du secteur sont en phase d'études technico-économiques à Mascara avec l'accompagnement de la station de pêche et d'aquaculture de la wilaya. R. R.



Mauritanie

L'opposition dénonce une «tentative de coup d'Etat constitutionnel»

■ L'opposition mauritanienne dénonçait vigoureusement une nouvelle déclaration du gouvernement, affirmant que la modification de la limite de deux mandats présidentiels était à l'ordre du jour de l'actuel dialogue sur une révision de la Constitution.



Par Kamel L.

«**L**a question du mandat présidentiel est bien à l'ordre du jour du dialogue national lancé le 29 septembre, auquel participe une partie de l'opposition», a affirmé le porte-parole du gouvernement, Mohamed Lemine Ould Cheikh, dans des déclarations diffusées vendredi soir. «Il n'y a pas de limite aux sujets à soule-

ver dans ce dialogue», a ajouté le ministre. L'opposition radicale réunie au sein du Forum national pour la démocratie (FNDU), qui boycotte le dialogue, a vu dans ces dernières déclarations en faveur d'un mandat supplémentaire pour le président Mohamed Ould Abdel Aziz les prémices d'un «coup d'Etat contre la Constitution», mettant en garde dans un communiqué contre ses conséquences «très graves pour le pays». Des partis

d'opposition participant au dialogue ont laissé entendre qu'ils pourraient s'en retirer. L'Alliance populaire progressiste (APP) a ainsi affirmé dans un communiqué que sa présence serait «fonction du respect par le gouvernement des questions convenues à son ordre du jour entre les forces prenant part au dialogue». «Ces positions, émanant d'un haut responsable de l'Etat, constituent une provocation pour les forces politiques enga-

gées dans le dialogue et une menace pour la continuité de ses assises», a affirmé de son côté le porte-parole de l'Alliance nationale démocratique (ANP), Babab Ould Beyoug. L'opposition s'était déjà émue des propos, cette semaine, d'un député du parti au pouvoir plaidant lors d'une séance du dialogue pour une modification de l'article limitant à deux le nombre de mandats présidentiels. Ce dialogue, qui devait s'achever lundi, a été prolongé jusqu'au 13 octobre, «afin de permettre plus de débats et à tous de contribuer à son enrichissement», selon un communiqué des organisateurs. A l'ouverture de la réunion, M. Aziz a promis de mettre en application toutes les conclusions du dialogue, annonçant notamment que les amendements constitutionnels suggérés par les participants seraient soumis à référendum. Les amendements inscrits à l'ordre du jour comprennent notamment la création de Conseils régionaux élus pour remplacer le Sénat, qui doit être supprimé, et d'un poste de vice-président de la République. Le président Aziz, qui achèvera son second mandat de cinq ans en 2019, a récemment assuré qu'il respecterait l'engagement pris lors de son investiture en août 2014, de respecter la limitation constitutionnelle des mandats et de «ne contribuer en aucune manière» à la changer.

K. L./Agences

Autodétermination du Sahara occidental

La communauté internationale réaffirme son soutien à la tenue d'un référendum

Les débats de la quatrième Commission de l'ONU, chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, ont été marqués par un fort soutien de la communauté internationale à la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Au cours de ce débat consacré à la décolonisation des territoires non autonomes, l'intérêt a été particulièrement vif pour la question sahraouie, après les récents développements survenus dans les territoires occupés. La délégation sud-africaine qui a pris part à ce débat a tenu à rappeler que le Maroc est une puissance occupante, selon les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU et les décisions de la Cour internationale de Justice. «Cette position est également celle de l'Union africaine», dont l'envoyé pour le Sahara occidental, l'ancien président du Mozambique, M. Joaquim Chissano, a eu déjà à dénoncer le manque de progrès dans l'organisation du référendum d'autodétermination. Wouter Hofmeyer Zaayman, le représentant de l'Afrique du Sud, a tenu à réitérer la solidarité de son pays avec la lutte du peuple sahraoui, en rappelant que le droit à l'autodétermination

est le socle sur lequel la démocratie sud-africaine s'est fondée. Zaayman a demandé au Conseil de sécurité d'inclure une composante de protection des droits de l'homme dans le mandat de la Minurso qui doit retrouver toutes ses fonctions conformément à la résolution 2285 du Conseil de sécurité. Le représentant du Nicaragua a affirmé que «toute solution à la question sahraouie passait par l'organisation d'un référendum d'autodétermination». M. Ruben Ignacio Zamora Rivas du Salvador a appelé de son côté à la reprise des négociations entre le Front Polisario et le Maroc, à l'arrêt depuis 2012, en réitérant son appui au projet de résolution sur le Sahara occidental présenté par 25 pays, dont l'Algérie. De son côté le représentant de la Bolivie, M. Sacha Sergio Llorentty Soliz, a rappelé que la résolution 1514 adoptée par l'Assemblée générale en 1960 reconnaît le droit naturel des peuples du monde à mettre fin à la décolonisation. Il a jugé urgent de mettre fin aux politiques interventionnistes, en se disant consterné par le fait que 17 territoires soient toujours inscrits à la liste des territoires à décoloniser. La délégation du Trinité-et-Tobago a indiqué que 16 territoires

non autonomes n'avaient toujours «pas de voix pour décider de leur propre avenir» et a renouvelé au cours de ce débat son soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, tout en saluant les efforts entrepris par l'Envoyé spécial du SG de l'ONU, Christopher Ross, pour la relance du processus onusien. La délégation de la République de Maurice a rappelé que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux stipule que tous les peuples ont le droit à l'autodétermination et que leur soumission constitue un déni de leurs droits humains fondamentaux. «Le peuple du Sahara occidental est sous occupation depuis plus de 40 ans et en dépit du fait que la question figure à l'ordre du jour de la quatrième commission et du Conseil de sécurité, aucun progrès ne semble avoir été réalisé dans le processus de décolonisation», a dénoncé Jagdish Dharamchand Koonjul, représentant de la République de Maurice. La Quatrième Commission se réunira lundi prochain pour achever son débat général et adopter une partie des projets de résolutions sur la décolonisation.

Faiza O./APS

Tunisie

Les coordinateurs régionaux de Nidaa Tounes dénoncent les «dérives» du parti

LES COORDINATEURS régionaux du mouvement Nidaa Tounes ont exprimé leur mécontentement face aux «dérives» que connaît le parti, déplorant le «manque de discipline» de certains de ses députés et dirigeants. Dans un communiqué publié à l'issue de leur réunion périodique, tenue samedi à Sousse, les coordinateurs régionaux ont appelé à éviter «les pratiques irresponsables» qui ternissent l'image du mouvement auprès de ses électeurs et ses sympathisants et qui sont «contraires aux fondements de l'action politique partisane, à savoir la discipline et le sens de responsabilité». Ils ont, d'autre part, souligné la nécessité pour les structures du parti de se rapprocher davantage de la base et de consacrer les principes de communication et d'écoute afin de faire face à toute tentative visant à ébranler le parti, lit-on de même source. Par ailleurs, les coordinateurs régionaux ont déclaré leur intention d'organiser des réunions et des meetings régionaux avec la participation des structures de base, locale et régionale, dans le but de relancer leurs activités et de les préparer aux prochaines échéances politiques. Ils ont aussi souligné l'impératif d'accélérer la tenue du premier congrès électif du mouvement.

Tahar Foudil rejoint le groupe parlementaire

Le député Tahar Foudil a annoncé qu'il rejoint le groupe de Nidaa Tounes à l'Assemblée des représentants du peuple et qu'une demande officielle a été déposée en ce sens au bureau d'ordre du Parlement. Sur les raisons de son adhésion au groupe parlementaire de Nidaa Tounes après sa démission en août dernier du bloc de l'Union patriotique libre (UPL), le député a déclaré à l'agence TAP : «Il est plus efficace pour un député d'être membre d'un bloc parlementaire pour jouer un rôle actif au sein des commissions parlementaires comme le stipule le règlement intérieur de l'assemblée». A propos de son adhésion au mouvement Nidaa Tounes, Foudil a répondu que «la question ne se posait pas pour le moment», ajoutant : «Chaque chose en son temps». Il est prévu que l'adhésion de Tahar Foudil au bloc de Nidaa Tounes soit annoncée officiellement lors de la séance plénière du 17 octobre. Le nombre des députés de Nidaa Tounes sera porté à 68 députés. Le bloc d'Ennahdha compte 69 députés. Tahar Foudil avait annoncé sa démission de l'UPL et de son groupe parlementaire le 26 août dernier pour «présomptions de corruption touchant des dirigeants du parti». Elu du gouvernement de Médenine, Foudil occupait le poste de porte-parole de l'UPL au Parlement. R. M.



Risque d'attentat en Allemagne

Chasse à l'homme pour retrouver un Syrien

■ *Police en état d'alerte, contrôles renforcés dans les aéroports et gares à Berlin: la chasse à l'homme se poursuivait hier en Allemagne pour retrouver un Syrien soupçonné de préparer un attentat, chez qui un explosif très dangereux a été retrouvé.*

«**L**a peur du terrorisme gagne toute l'Allemagne!» écrit hier sur son site internet le quotidien le plus lu du pays, «Bild», alors que le suspect de 22 ans reste introuvable.

Prévenues d'un danger imminent par les renseignements intérieurs qui le surveillaient, les forces de l'ordre ont pénétré samedi dans un logement occupé dans une cité HLM de Chemnitz (est) par le jeune homme, connu des autorités sous le nom de Jaber Albakr et «soupçonné de préparation d'un attentat à la bombe».

«Plusieurs centaines de grammes» d'une «substance explosive bien plus dangereuse que le TNT» ont été retrouvés sur place, selon la police.

Mais elle n'était pas en mesure de dire hier si le suspect avait ou non pris la fuite avec une par-

tie de son explosif et donc si un attentat a été déjoué ou reste au contraire un risque. Selon certains médias, il serait en contact avec l'organisation Etat islamique (EI).

«Nous devons partir du principe que cette personne représente un danger», a indiqué le porte-parole de la police locale, Tom Bernhardt.

Hier matin, il n'avait toujours pas été retrouvé malgré un avis de recherche, avec photo, lancé dans tout le pays et la mobilisation de la police dans plusieurs régions.

A Chemnitz même, la police a indiqué être encore «massivement présente dans la ville» et vérifier «plus de 80 informations jugées sérieuses» venant de la population.

Sur les trois connaissances du jeune Syrien interpellées samedi pour vérifications, une a



Ph. > D. R.

été remise en liberté hier sans poursuite. L'explosif retrouvé dans l'appartement inquiète les autorités. «Rien qu'une petite quantité peut provoquer d'énormes dégâts», a précisé la police.

Selon la chaîne de télévision publique ZDF et le quotidien local de Chemnitz, Freie Presse, il s'agit de TATP, la substance explosive prisée des jihadistes de l'EI, utilisée par les kamikazes des attentats de Paris (130 morts en novembre 2015) et de Bruxelles (32 morts en mars).

Le Syrien est un réfugié arrivé l'an dernier en Allemagne, en

même temps que 890 000 autres, et est soupçonné de vouloir s'en prendre à un aéroport allemand, affirme le site internet du magazine Focus.

Dans ce contexte, la sécurité dans les deux aéroports berlinois et dans les gares de la capitale, a été renforcée. Chemnitz est située à 260 km au sud de Berlin.

Les autorités allemandes pensent avoir déjoué à ce jour au moins trois attentats jihadistes cette année dans le pays.

Le mois dernier, trois porteurs de papiers syriens, arrivés en Allemagne par la même filière que les auteurs des attentats de

Paris, ont été arrêtés dans des foyers de réfugiés, et un demandeur d'asile syrien de 16 ans, soupçonné de préparer un attentat pour l'EI, a été interpellé à Cologne (ouest).

La police allemande estime à plusieurs centaines le nombre d'islamistes représentant un danger dans le pays.

Elle s'inquiète à la fois de «l'auto-radicalisation» de certains jeunes réfugiés et du fait qu'ils soient approchés par des mouvements jihadistes cherchant à recruter.

L'Allemagne a connu en juillet deux attentats revendiqués par l'EI: un attentat suicide commis par un Syrien de 27 ans, débouté de sa demande d'asile, qui a fait 15 blessés, et une attaque à la hache perpétrée par un réfugié de 17 ans, qui a fait cinq blessés.

Ces actes ont contribué à nourrir l'inquiétude dans une partie de l'opinion à l'égard des demandeurs d'asile, malgré les appels des autorités à ne pas céder aux amalgames, et à doper la droite populiste anti-migrants. Le mouvement Alternative pour l'Allemagne (AfD) a enchaîné plusieurs succès électoraux ces derniers mois et accru la pression sur la chancelière Angela Merkel, de plus en plus critiquée pour sa politique d'accueil des demandeurs d'asile.



Points chauds

Défection

Par Fouzia Mahmoudi

A lors que le premier débat présidentiel entre Donald Trump et Hillary Clinton avait été, selon l'avis majoritaire, favorable à cette dernière, le candidat Républicain espérait pouvoir se rattraper lors du second débat et combler ainsi le petit retard qu'il a encore vis-à-vis de son adversaire Démocrate. Mais cette semaine, loin d'être positive pour le candidat milliardaire a au contraire vu sa situation rapidement empirer, et si ce n'est auprès du public, du moins au sein de la classe politique américaine et des médias. En effet, la divulgation cette semaine d'une vidéo dans laquelle le conservateur tient des propos graveleux et sexistes a poussé de nombreux Républicains à officiellement et très médiatiquement retirer leur soutien et à condamner le promoteur et même à ouvertement souhaiter sa défaite. Parmi ses personnalités, le sénateur John McCain, figure influente du parti Républicain dont il a été le candidat malheureux à la présidentielle de 2008. «Le comportement de Donald Trump cette semaine, qui s'est conclu avec la révélation de ses propos avilissants concernant les femmes et ses vantardises d'agressions sexuelles, rend impossible de continuer à soutenir, même de façon conditionnelle, sa candidature», a affirmé dans un communiqué John McCain. «J'ai voulu soutenir le candidat que notre parti a nommé. Il n'était pas celui que j'aurais choisi mais, en tant qu'ex-candidat, je trouvais ça important de respecter le fait que Donald Trump avait remporté une majorité des délégués au sein de notre parti», explique le sénateur de l'Arizona. «Cindy et moi-même n'allons pas voter pour Donald Trump», a-t-il ajouté, citant sa femme. Cela dit, «je n'ai jamais voté pour un candidat Démocrate et nous ne voterons pas pour Hillary Clinton», dit l'ancien pilote et otage pendant la guerre du Vietnam. «Nous écrivons le nom d'un bon Républicain conservateur qui est qualifié pour être président», ajoute-t-il sans autre précision. Le sénateur McCain, 80 ans, avait remporté cet été une primaire en vue de se faire réélire en novembre au Sénat pour six ans. Le tiers du Sénat environ sera renouvelé le 8 novembre, le même jour que l'élection présidentielle. Dans cette course pour sa réélection, ironiquement, c'est le soutien formel de John McCain pour Donald Trump qui lui a été reproché. Le sénateur a été vertement critiqué pour n'avoir pas rompu avec le candidat à la présidentielle alors qu'ils se sont affrontés à distance à plusieurs reprises, notamment lors de la polémique qui a opposé les parents d'un soldat musulman à Donald Trump cet été. Reste qu'il est aujourd'hui l'une des dernières personnalités Républicaines de poids à quitter le navire du candidat conservateur qui ne peut plus aujourd'hui compter que sur sa base d'électeurs les plus fidèles sans grand espoir de convaincre les électeurs indécis de rejoindre son camp. **F. M.**

Lituanie

Les socio-démocrates jouent leur survie aux législatives

Les Lituanais votaient hier au premier tour des élections législatives, scrutin lors duquel le gouvernement social-démocrate joue sa survie et dont les principaux thèmes étaient l'inégalité sociale et l'émigration massive. Le déploiement de missiles russes Iskander dans la région voisine de Kaliningrad, annoncé par Moscou samedi, a fait un peu monter la tension à la veille du scrutin, sans cependant trop inquiéter les Lituanais, rassurés par le prochain déploiement d'un bataillon de l'Otan sur leur sol et préoccupés davantage par l'état de leurs portefeuilles. Selon les sondages, les sociaux-démocrates du Premier ministre sortant Algirdas Butkevicius obtenaient 15,6% d'intentions de votes et étaient talonnés, à la mi-journée, par l'Union des paysans et verts (LPGU, centre) avec 14% et les conservateurs de Gabrielius Landsbergis avec 13,7%. Cinq autres partis pourraient dépasser le seuil de 5% des votes requis pour entrer au Parlement, ce qui présage des discussions de coalition difficiles dans ce pays membre de l'UE et de la zone euro, de 2,9 millions d'habitants. La hausse des salaires et la création d'emplois ont été les thèmes abordés par tous les candidats. Le Premier ministre Algirdas Butkevicius, 57 ans, leader des sociaux-démocrates,

a promis une nouvelle hausse du salaire minimum, mais une réforme controversée du code du travail controversé qu'il avait fait adopter risque de réduire l'avance dont son parti est crédité. Votant hier à Vilnius, M. Butkevicius a promis de «répondre aux attentes» si son parti gagnait. Mais la présidente lituanienne Dalia Grybauskaitė a déclaré avoir voté «pour les changements». M. Butkevicius n'a pas non plus réussi à convaincre Dale Adasiune, une fonctionnaire. «Je suis rentrée d'Espagne il y a quatre ans et je ne veux pas partir à nouveau, a-t-elle déclaré à l'AFP. J'ai trouvé un travail comme bénévole mais si rien ne change je serai obligée de repartir». Elle se dit séduite par les «nouveaux visages» de LPGU, dont son candidat au poste de Premier ministre Saulius Skvernelis, 46 ans. Cet ancien chef de la police nationale a accusé les sociaux-démocrates et les conservateurs d'être responsables de l'émigration. Depuis l'adhésion de la Lituanie à l'UE en 2004, près de 370.000 personnes ont quitté le pays, la moitié en Grande-Bretagne. «La chose la plus importante est de réduire l'émigration. Tous mes petits-enfants sont en Lituanie, je ne veux pas qu'ils partent», a déclaré à l'AFP la retraitée Danute Tonkunienė après avoir voté pour les conserva-

teurs. M. Landsbergis, 34 ans, prêt à former une coalition avec LPGU, a misé sur les plus jeunes, avec la promesse de créer des emplois pour freiner l'émigration. «Ce dont ce pays a besoin c'est davantage d'emplois car les gens fuient les villes de province, ils émigrent parce qu'il n'y a rien à faire», a-t-il déclaré. L'économie lituanienne a opéré un remarquable redressement après la crise de 2008 et pourrait croître cette année de 2,5%. Mais le salaire mensuel moyen d'un peu plus de 600 euros net est parmi les plus bas dans l'UE, avec des taux d'inégalités et de pauvreté relativement élevés. Les analystes soulignent que c'est M. Skvernelis et son LPGU qui pourraient jouer «les faiseurs de rois» de la future coalition. Cette chef de la police nationale a bâti, en à peine deux ans, sa popularité sur la lutte contre la corruption. Selon Ramunas Vilpisauskas, un politologue de l'Université de Vilnius, il est également possible que les sociaux-démocrates restent au pouvoir au prix d'une coalition avec le LPGU, dirigé par Ramunas Karbauskis, un des plus grands propriétaires terriens du pays. Soixante-dix députés, sur 141 que compte le Seimas sont élus au scrutin proportionnel, alors que 71 le sont au scrutin uninominal. Le deuxième tour s'y déroulera le 23 octobre.



Salon du livre

48 pays prendront part au SILA 2016

■ Quarante-huit pays prendront part au 21^e Salon international du livre d'Alger (SILA 2016) qui se tiendra du 26 octobre au 5 novembre à Alger, sous le slogan «Le livre : un contact permanent», a affirmé, samedi à Alger, le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi.

Par Adéla S.

«**L**e Sila 2016 verra la participation de 962 éditeurs : 291 algériens et 671 étrangers», a indiqué le ministre de la Culture au Forum du quotidien arabophone «El Hiwar», précisant que le choix de l'Egypte en tant qu'invité d'honneur intervenait sur la demande de l'Union des éditeurs égyptiens, en reconnaissance de la participation assidue des maisons d'édition égyptiennes à ce salon et à l'intérêt soutenu qu'elles accordent au livre algérien.

Le budget de cette édition a baissé de 20%, a précisé le ministre, sans donner de montant, soulignant que l'entrée des visiteurs sera gratuite, à l'instar des précédentes éditions.

Plusieurs festivals internationaux ont opté pour des entrées

payantes à un prix symbolique dont le Fibda 2016 qui prendra fin ce samedi et le 2^e festival du film méditerranéen d'Annaba, qui se poursuivra jusqu'au 12 octobre en cours.

A une question sur le contrôle des livres participant au salon, le ministre a rappelé que «la majorité des éditeurs ont envoyé leurs ouvrages» et que le comité de lecture élargi comprenant plusieurs ministères «les examine actuellement» pour interdire toute publication faisant l'apologie du terrorisme ou incitant à la discorde ou portant atteinte à l'Algérie, insistant sur le fait que son département «ne confisque pas ce type de livres» mais interdit «leur entrée» sur le sol algérien.

M. Mihoubi a annoncé qu'un hommage sera rendu à l'ancien ministre d'Etat, conseiller spécial et représentant personnel du président de la République,



Boualem Bessaih, décédé à Alger en juillet dernier, rappelant que l'Opéra d'Alger a été baptisé du nom du défunt.

Concernant le cinéma, le

ministre a dit que son département ministériel accordait actuellement la priorité «à l'exploitation des salles de cinéma disponibles, autant celles rele-

vant de la Cinémathèque que du ministère de la Culture».

Il a indiqué qu'un service relevant de l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) procédait actuellement au recensement de ces salles pour leur exploitation, soulignant que l'ONCI avait signé des contrats d'acquisition de films avec d'autres compagnies pour leur projection au niveau de ces salles.

Le ministre a salué l'initiative de certains walis qui ont doté des salles de cinéma au niveau de leur wilaya de la technique «DCB», notamment à Béjaïa, Mascara, Oran et Sidi Bel-Abbès.

Concernant le patrimoine, M. Mihoubi a affirmé que le ministère était déterminé à convertir plusieurs sites patrimoniaux en «sites touristiques et culturels» dont la grotte d'Ibn Khaldoun à Tiaret, la grotte Cervantès à Alger et l'Olivier de Saint Augustin à Souk Ahras, soulignant que le ministère «détient un avant-projet pour le recensement de tous ces sites».

Quant au retard accusé dans la réhabilitation de certains sites patrimoniaux à Constantine, qui était prévue dans le cadre de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe», clôturée en avril dernier, le ministre a réaffirmé que la rénovation des sites «est une opération très sensible et minutieuse qui nécessite du temps» pour qu'elle soit «réussie» et «maîtrisée».

A. S./APS

Adaptée de «Les justes» de Camus

La pièce de théâtre «El Imbrator» présentée à Alger

La générale de la pièce de théâtre «El Imbrator» (l'empereur), une pièce dans le genre classique qui dénonce le terrorisme international et pose la question de l'éthique et la morale dans tout acte de résistance, a été présentée samedi à Alger devant un public recueilli. Le public relativement nombreux de la salle Mustapha-Kateb du Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA) a assisté à un spectacle plein d'enseignements mis en scène par Mohamed Derbal sur une réécriture de la pièce de théâtre «Les justes» d'Albert Camus (1913-1960). Déroulé en 90 mn, le spectacle raconte l'histoire de quatre résistants à l'occupation de leur terre, vivant dans une cache souterraine où ils préparent un attentat contre l'empereur qui gouverne par la répression, l'injustice et la terreur.

Convaincus de la noblesse de leur combat, «Boria», «Yanek», «Stepan» et «Voinov», respectivement campés par Hakim Benkhaled, Samir Zaafane, Tarek Atrous et Mohamed Nadjib Khoualdia, se rendent vite compte, lors des discussions sur la manière

de mettre en place leur stratagème, que l'un d'eux est prêt à sacrifier des enfants s'il le faut pour la réussite de l'attentat.

Un débat d'idées, aux propos parfois violents, s'installe alors entre les quatre personnages pour conclure unanimement qu'un acte de résistance en situation de guerre contre l'occupant, qui respecte l'éthique et la morale, ne peut être qualifié de terrorisme, comme voudrait le faire croire actuellement tout colonialisme sévissant encore dans ce monde. «L'oppression des forces coloniales, leurs pratiques abjectes et les exécutions sommaires commises au quotidien contre des populations civiles sans défense sont des actes terroristes que la terre entière doit condamner», explique le metteur en scène Mohamed Derbal qui, par ailleurs, est formateur au conservatoire d'Alger. Servis par une scénographie signée Mourad Bouchehir au décor suggérant les sous-sol en béton d'un bâtiment, les comédiens se sont donnés la réplique dans des dialogues soutenus, d'une densité universelle, sous un éclairage

simple, aux atmosphères feutrées inspirant la clandestinité. Les conflits, présentés sur le terrain de la réflexion, ont permis à la trame de bien livrer son message au public qui a interagi avec le spectacle, répondant avec des applaudissements nourris et des youyous. Malgré quelques lenteurs provoquées par des séquences musicales, certes conformes à l'esprit du spectacle mais diffusées démesurément, «El Imbrator» a mis la lumière sur un sujet d'actualité où l'agresseur se donne, par la force des armes et sa capacité d'influence sur les autres, le statut de victime.

«A titre d'exemple, c'est l'illustration même de ce qui se passe actuellement en Palestine devant le regard indifférent du monde entier», explique encore le metteur en scène.

Produit par le théâtre régional de Souk Ahras, la pièce de théâtre «El Imbrator» programmée au TNA pour une représentation unique, attend de partir prochainement en tournée.

Racim C.

Festival d'Annaba du film méditerranéen

«Un homme, deux théâtres» de Aissa Djoumaa et Rabah Slimani en avant-première

Le court-métrage algérien «Un homme, deux théâtres», d'Aissa Djoumaa et Rabah Slimani, a été projeté samedi soir en avant-première à la cinémathèque d'Annaba, dans le cadre des courts-métrages algériens en compétition au Festival d'Annaba du film méditerranéen (FAFM).

Le public nombreux présent, dans une cinémathèque flamboyante neuve, ont suivi avec beaucoup d'intérêt un film qui traite de la place de l'artiste dans une société qui déconsidère son

métier, à travers l'histoire de Tarek, doué et polyvalent, passionné par le théâtre, et qui après avoir travaillé dans plusieurs domaines, décide de faire de sa passion son gagne-pain, faisant fi des critiques et du regard des gens.

Le film dont les scènes ont été tournées entre Annaba et Souk Ahras, aborde de manière subtile les espérances et les questionnements de l'artiste moderne, balloté entre le désir de poursuivre ses rêves et la nécessité de subvenir aux besoins de sa

famille.

Deux autres films en lice dans la même catégorie ont été projetés ce samedi à la cinémathèque, «La pièce manquante», un film d'animation de quatre minutes, du jeune Kada Hamidi, dédié à l'autisme et se démarquant par l'originalité de son message de sensibilisation au quotidien des enfants souffrant de cette pathologie, et le film «Désolé» de Abderrahmane Harrat.

Aurolé de plusieurs prix nationaux et internationaux,

«Désolé» met en scène l'actrice Bahia Rachdi dans le rôle d'une mère de famille, dont l'amour maternel est mis à rude épreuve avec un fils militaire et le second voulant intégrer une cellule terroriste.

Devant se poursuivre jusqu'au 12 du mois en cours, le FAFM propose dans la catégorie court métrages pour le dimanche, un film tunisien «Brûle la mer» de Nathalie Nambot et Maki Berchiche et un autre français «A la maison» d'Elizabeth Leuvrey.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Palais des raïs (Bastion 23, Alger) :

Jusqu'au 27 octobre : Exposition "Cartographie des forteresses d'Oran" du Centre géographique de l'armée espagnole.

Galerie Ezzou'art
Jusqu'au 14 octobre : Exposition collective des artistes plasticiens Sneak, Lmmt Splntr et Chawki Atia sous le thème "the Past".

Projection films aux Issers
L'ONCIC met en exécution un programme de projection de films algériens à la salle des Issers, dans la wilaya de Boumerdès.

Du 6 au 19 octobre : Projection de "Machahou" de Belkacem Hadjadj à raison de trois séances : 14h-17h-20h.

Du 20 octobre au 5 novembre : Projection du long métrage "Zabana !" de Saïd Ould-Khelifa à raison de trois séances : 14h-17h-20h.

Musée national du Bardo
Jusqu'à la fin de l'année : Exposition "L'Algérie dans la préhistoire. Recherches et découvertes récentes".

Coup-franc direct

Des enquêtes plus poussées

Par Mahfoud M.

Il ne se passe pas un jour sans qu'un nouveau scandale n'éclate dans nos clubs qui sont gérés d'une manière approximative et dans le flou total. Combien de formations ont eu des trous incompressibles dans leurs budgets et se sont adonnées à des activités douteuses sans qu'une enquête n'ait été ouverte ? Certains dirigeants font désormais ce que bon leur semble sans être sanctionnés, alors que les supporters sont floués avec des informations totalement erronées de leur part. Il faudrait désormais diligenter des enquêtes plus poussées pour amener ces dirigeants à mieux gérer les clubs et exclure tout aventurier qui se jouerait des deniers publics sans donner d'explications sur certaines pratiques. Les pouvoirs publics devraient être plus sévères avec ceux qui ne respectent pas les dispositions réglementaires et tenter de changer certaines mentalités, d'autant que nos jeunes méritent mieux que ces dirigeants médiocres qui ne respectent plus personne et font ce que bon leur semble. Il faudrait instaurer un vrai professionnalisme où les présidents de club doivent se débrouiller pour obtenir de l'argent et ne pas attendre celui du contribuable.

M. M.

Supercoupe féminine 2016 Le FC Constantine l'emporte

LE FC Constantine a remporté la première Supercoupe d'Algérie féminine, samedi au stade Omar-Hamadi de Bologhine, en battant l'AFFAK Relizane (3-1) aux tirs au but, après s'être neutralisés (0-0) pendant le temps réglementaire. Le FC Constantine, finaliste malheureux de la Coupe d'Algérie face à cette même équipe de l'AFFAK Relizane (1-2), prend donc sa revanche, tout en empêchant les camarades de l'internationale Naïma

Bouheni-Benziane de réussir le triplé : coupe - championnat - supercoupe. L'AFFAK Relizane et le CRB Constantine comptent parmi les grands clubs féminins en Algérie. Le premier domine le Groupe Ouest et le second le Groupe Est du championnat. Les deux clubs restent d'ailleurs sur d'éclatantes victoires en championnat : 5-0 pour l'AFFAK contre le Club Oran Centre, et 5-0 également les Constantinoises contre l'ARTSF Tebéssa.

7^e marathon international d'Imedghassen (Batna) Les athlètes algérois dominant

LES ATHLÈTES algérois ont dominé samedi à Batna le 7^e marathon international d'Imedghassen, disputé sur une distance de 42 km, entre le complexe sportif du 1^{er} Novembre au chef-lieu de wilaya et le tombeau numide d'Imedghassen dans la commune de Boumia. La première place a été remportée par Mokhtar Mechkar du club Nacera-Nounou d'Alger dans une compétition à laquelle ont pris part 1 200 athlètes venus de 12 pays. En dépit d'un tracé relativement difficile, la compétition s'est déroulée dans de bonnes conditions, de l'avis des sportifs participants. Chez les dames, la plus haute marche du podium est revenue à l'athlète Leïla Bessalem d'Azezzga (TZO). Le coup de starter de cette joute, a été donné par le chef de l'exécutif local, au complexe sportif de la ville de Batna, et les concurrents ont parcouru les principales artères de la capitale des Aurès, par un climat très clément, avant d'emprunter un tracé à travers des champs, des pistes et routes goudronnées, jusqu'au piémont du Djebel Bouatchaouane (El-Madher). Le président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAT), Ammar Bouras,

s'est félicité du niveau d'organisation de cette compétition et du niveau technique de cette 7^e édition, a-t-il observé. Il a souligné, à cet effet, qu'il sera procédé lors de la prochaine édition au changement de l'itinéraire de cette course, soulignant que la variante d'entamer la course depuis le tombeau numide pour atteindre le chef-lieu de wilaya serait probable. Il a ajouté que cette compétition sera également introduite dans le calendrier de la FAT dans la catégorie, course sur route. De son côté, Azzedine Guerfi, président de l'association des «Amis d'Imedghassen», organisatrice de ce rendez-vous sportif avec le concours de la direction de la Jeunesse et des Sports et la ligue de wilaya d'athlétisme, a indiqué que la 7^e édition du marathon international d'Imedghassen a vu la participation, pour la première fois, d'athlètes venus du Canada, du Qatar, de Bahreïn, aux côtés des Tunisiens, des Marocains et autres athlètes de pays africains, soulignant que le marathon constitue «un moyen pour sensibiliser tout un chacun quant à la nécessité de préserver ce vestige et de permettre aux visiteurs étrangers de découvrir l'histoire du pays».

Ligue 1 Mobilis/Mise à jour

Le MOB se ressaisit et pense à la JSK

■ Le Mouloudia de Béjaïa s'est ressaisi de fort belle manière en battant la formation du CR Belouizdad, lors du match comptant pour la mise à jour du championnat de Ligue 1 Mobilis, sur le score de (1/0) au stade de l'Unité Maghrébine de Béjaïa.



Les Mobistes se reprennent

Par Mahfoud M.

Les gars de la ville des Hammadites se sont donc réveillés après une série de mauvais résultats et se positionnent mieux maintenant en tentant bien sûr d'améliorer les résultats lors des prochaines journées. L'international tchadien Morgan Betorangel est l'auteur de l'unique but béjaoui, à la 17^e minute de jeu, alors que les belouizdadis ont vainement essayé de revenir au score. Les Crabes comptaient trois matchs en retard en raison de leur parti-

icipation à la coupe de la Confédération africaine. Les poulains de Sendjak reprennent confiance et cela est de bon augure pour la suite, d'autant plus qu'un match très difficile les attend, celui qui les opposera le week-end prochain à la JS Kabylie pour le compte de la prochaine journée du championnat. Ce derby sera certainement très disputé, connaissant les intentions du rival qui souhaite aussi sortir de la zone de turbulence après une série de mauvais résultats. Il lui faudra donc être au top pour cette prochaine confrontation et tenter de revenir

avec le meilleur résultat possible qui lui permettra aussi de bien préparer la finale aller de la Coupe de la Confédération africaine face aux Congolais du TP Mazembé. Les Béjaouis se présenteront avec une grande détermination et souhaitent vraiment enchaîner un autre résultat probant. A noter que le MOB a encore un match en retard à disputer, celui qui l'opposera à l'O Médéa mardi prochain et qui s'annonce lui aussi difficile. Le club bougiote totalise maintenant cinq points et reste à l'avant-dernière place du classement de la Ligue 1. M. M.

Equipe nationale

Ounas a choisi de jouer pour les Verts

Le milieu de terrain des Girondins de Bordeaux (L1 française), Adam Ounas, titulaire de la double nationalité, algérienne et française, a finalement choisi de jouer pour «Les Verts», a annoncé samedi le journal L'Equipe. «Le Bordelais Adam Ounas, qui a joué pour l'équipe de France des moins de 20 ans, a finalement choisi

de poursuivre sa carrière internationale sous les couleurs de l'Algérie», a écrit le quotidien sportif français. Ce jeune milieu offensif de 19 ans "est attendu dimanche à Alger pour régler les derniers détails administratifs, relatifs à son changement de nationalité sportive", a encore révélé L'Equipe, au moment où la Fédération algérienne de

football (FAF) n'a ni confirmé, ni infirmé cette information. Même le joueur n'a rien laissé filtrer sur ses différents réseaux sociaux. D'après L'Equipe, «Ounas devrait assister au match Algérie - Cameroun», dans le cadre de la première journée des éliminatoires à la Coupe du monde 2018, en Russie.

ES Sétif

L'Aigle Noir se prépare à Chlef

L'ES SETIF devrait effectuer un stage bloqué à Chlef, à l'occasion de la trêve qu'observe le championnat de Ligue 1 algérienne de football, a-t-on appris samedi auprès de la direction du club d'Ain El-Faouara. Ce stage de deux jours, prévu mercredi et jeudi prochains, s'inscrit dans le cadre de la préparation de l'ESS pour le prochain rendez-vous contre le RC Relizane de la 6^e journée de la Ligue 1, selon le responsable de la communication de l'ESS Brahim Kherfia. Le Rapide de Relizane reste sur une précieuse victoire à l'extérieure face au MO Béjaïa (1-0). Le choix du stade Chahid-Boumezrag

(Chlef) permettra au staff technique de remobiliser davantage les troupes de l'Aigle noir et de se préparer dans de bonnes conditions, pour enchaîner une deuxième victoire de rang qui devrait «permettre de se lancer dans la course au titre», estime la même source. S'agissant de l'infirmerie du club, le milieu du terrain, le Malgache Ibrahim Amada, et le défenseur Sofiane Bouchar, ont effectué leurs premières foulées depuis leurs blessures respectivement aux ligaments et à la cheville et devraient être disponibles pour le prochain match, a annoncé la même source.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Dérapiage d'un véhicule à Taskariout

Mort d'un jeune homme

UN ACCIDENT de la route a fait un mort hier vers 9h du matin au lieu-dit Sidi Ali Oum'hand, dans la commune de Taskariout. «La victime aurait perdu le contrôle de son véhicule (léger) et a fini sa course dans un oued très profond», selon une source locale. Il s'agit d'un jeune homme natif du village «Rif», dans la commune de Taskariout. Son nom est Khélifa Djouadi et est âgé de 27 ans. Le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital de Kherrata.

H. C.

Tizi Ouzou

Le Satef dénonce le déficit en matière d'encadrement

LE SECRÉTAIRE général du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), Boualem Amoura, a dénoncé hier un «déficit» en matière d'encadrement pédagogique et technique dans les établissements scolaires de la wilaya de Tizi Ouzou.

S'exprimant à l'occasion d'une conférence de presse consacrée à la situation actuelle du secteur, le syndicaliste a expliqué que la rentrée scolaire 2016-2017 a été émaillée de «plusieurs anomalies», dont le manque de personnel enseignant dans certaines matières, à l'instar des mathématiques, ainsi que l'encadrement administratif dans plusieurs établissements, à l'image du CEM Metref de Tizi-Rached qui fonctionnerait, selon lui, sans directeur et sans secrétaire général.

Le coordinateur du bureau de wilaya du Satef, Habib Merzouk, a évoqué d'autres contraintes relatives à la surcharge des classes suite à la non réception de structures prévues pour la rentrée, les irrégularités qui caractérisent les recrutements et les promotions des enseignants, et l'absence d'équipements d'accompagnement nécessaires à la scolarité des élèves dans d'autres établissements.

Il a également abordé la non disponibilité du manuel scolaire pour certaines classes tels que le livre de tamazight pour la troisième année moyenne et celui de lecture de langue arabe (2^e génération) pour la 2^e année primaire.

Contacté par l'APS, le secrétaire général de la direction de l'Education, Abdelhafidh Acher, a reconnu l'existence d'un déficit en matière d'encadrement et précisé que les services n'ont ménagé aucun effort pour y remédier.

«Dans certaines matières, nous avons consommé toutes les listes d'attente des lauréats du concours de recrutement et sommes passés aux affecta-

tions nationales sans pour autant arriver à combler le vide. Nous venons d'avoir le feu vert du ministère de l'Education pour entamer la recrutement des vacataires à partir de demain pour régler définitivement ces problèmes d'encadrement pédagogique», a-t-il expliqué.

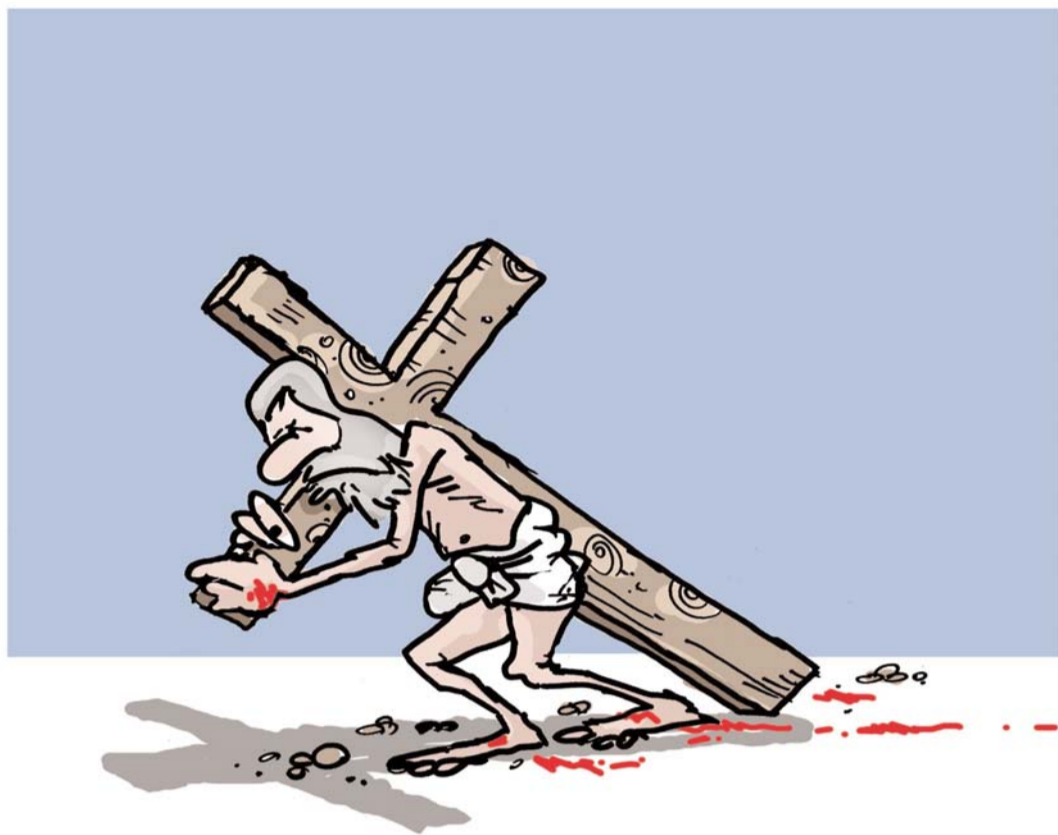
Au volet encadrement technique, M. Acher a signalé que le faible taux de réussite aux concours de recrutement du personnel administratif organisé par le ministère de tutelle est à l'origine du problème. Il a rassuré que les établissements qui ne sont toujours pas dotés d'un directeur ont connu le placement des censeurs qui assureront la gestion provisoire.

Concernant le livre scolaire, de nouveaux lots sont réceptionnés par l'Office du livre scolaire qui assurera sa distribution dans les établissements scolaires, a-t-il affirmé.

Il a, par ailleurs, «défié» les syndicalistes du Satef d'apporter des preuves quant aux irrégularités qui auraient entaché les recrutements des enseignants à travers toute la wilaya de Tizi Ouzou tel qu'ils prétendent et a déclaré être prêt à démissionner dans le cas où ces accusations seraient confirmées.

Lamine H.

FUITE DES CHRÉTIENS D'IRAK



Loumis

Djalou@hotmail.com

Il a détourné des sommes colossales des épargnants à M'cisna/ Béjaïa

Fin de cavale de l'ex-receveur du bureau de poste d'Ighil-Ouantar

■ L'ex-receveur du bureau de poste du village Ighil Ouantar, dans la commune de M'cisna, en fuite depuis le 13 janvier 2015, a été arrêté par les gendarme de la brigade de Béni Maouchr mardi dernier.

Par Hocine C.

L'arrestation a eu lieu lors d'une descente effectuée vers 3h du matin. Le mis en cause faisait l'objet d'un mandat d'amener lancé à son encontre par Algérie Poste pour malversation. Plusieurs victimes de ses agissements ont aussi déposé plainte à son encontre. L'affaire remonte au début de l'année dernière, lorsque des clients d'Algérie Poste, détenteurs de carnets d'épargne, ne retrouvaient plus leurs carnets Cnep confiés au receveur alors que d'autres avaient constaté des manques importants dans leurs avoirs. Plusieurs épargnants vivant en

France sont rentrés au pays pour s'enquérir de leurs épargnes. Certains d'entre eux ont saisi le directeur de wilaya d'Algérie Poste pour l'informer de la disparition de leurs carnets d'épargne et leurs avoirs, soit de sommes colossales, alors que tous les écrits comptables étaient corrects et qu'aucune anomalie n'avait été constatée par Algérie Poste. Après enquête, il s'est avéré que les clients concernés étaient «victimes d'abus de confiance. Le receveur du bureau de poste faisait l'objet d'un mandat d'amener lancé par la justice à son encontre suite à une plainte d'Algérie Poste». Des plaignants affirment avoir remis leurs carnets

au receveur qui a disparu. Les émigrés et retraités de France confiaient leurs documents au receveur pour verser des sommes qu'ils lui faisaient parvenir de France. Le préjudice causé par l'individu est de près de deux milliards de centimes.

H. C.

44 kg de kif et 8 400 comprimés psychotropes saisis

PAS MOINS de 44 kg de kif traité et 8 400 comprimés psychotropes ont été saisis par les services de lutte contre les stupéfiants à Béjaïa ces trois derniers mois. Ces dernières années, le trafic de drogue et de psychotropes a pris des proportions alarmantes à Béjaïa et fort heureusement que la lutte contre ce fléau est conséquente. Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya, «70 affaires de commercialisation et de trafic de drogue ont été traitées durant la même période». «Des affaires qui se sont soldées par l'arrestation de 163 personnes et la saisie de 83 comprimés d'Ecstasy et 8 400 comprimés d'autres types de psychotropes», précise la même source. «Parmi les personnes impliquées, 121 ont été placées sous mandat de dépôt, 6 sous contrôle judiciaire et 20 ont bénéficié de la citation directe», ajoute-t-on.

H.C.

Boumerdès

Un réseau national de vol de voitures neutralisé

UN RÉSEAU national composé de cinq individus, spécialisé dans le vol et trafic de voitures, a été neutralisé à Khemis El Khechna, dans la wilaya de Boumerdès, a-t-on appris, hier, auprès du groupement de wilaya de la Gendarmerie nationale. Selon la même source, l'arrestation de cette bande, dont les membres sont issus des wilayas d'Alger, Tizi-Ouzou, Sétif et Chlef, a été possible grâce à des informations parvenues à la gendarmerie de Khemis El Khechna, selon lesquelles «un individu procédait à la falsification de la plaque d'immatriculation d'un véhicule touristique près de son domicile sis dans cette ville».

Sur cette base, une patrouille de la Gendarmerie nationale s'est rendue sur place, découvrant le suspect en flagrant délit de falsifica-

tion de la plaque d'immatriculation d'un véhicule.

La fouille du lieu a également permis la découverte du matériel utilisé dans la falsification de plaques d'immatriculation, en plus d'un câble électrique branché au domicile d'un autre suspect.

Suite à quoi tous les membres de la bande ont été arrêtés, le véhicule saisi et transporté au siège de la gendarmerie pour la suite de l'enquête, a-t-on ajouté.

Selon les investigations réalisées à propos de cette affaire, la bande en question a acquis le véhicule volé à Alger pour une poignée de dinars.

L'enquête a également permis de dénouer de nombreuses affaires de vol de véhicules non résolues dans de nombreuses wilayas.

L. M.